

## SEANCE DU 21 octobre 2011

L'an deux mille onze le vingt et un octobre à 20 heures 30 le Conseil Municipal de La Chapelle St Sauveur s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Claude BRICAUD, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 14 octobre 2011

**Etaient présents** : M. BRICAUD, Mme MESNEL , MM. PETIT, OGER, M. MOREAU, Mme BLANCHET, MM. SOULARD, LOEFFLER, CHAMPAIN, CASTEL.

**Excusés** : M. Alain LEFEBVRE ayant donné procuration à M. Claude BRICAUD  
Mme Sophie GAUTIER ayant donné procuration à Mme Christine BLANCHET  
M. Patrick JÉZÉQUEL ayant donné procuration à M. Jean-Marc LOEFFLER  
Mme Irène LONGÉPÉ,  
M. Guillaume PIRÉ

**Secrétaire de séance** : Mme Corinne MESNEL

**Observation sur le précédent compte rendu** : /

-----  
**ORDRE DU JOUR**

- Droit de préemption urbain
- Tarifs communaux 2012 (Commune & Assainissement)
- Tarifs cantine 2011/2012
- Subvention Comité Jumelage
- Questions diverses

<b>2011.10.01 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN - 14 Chemin du Clou</b>
--

Il est présenté une demande de droit de préemption urbain pour la parcelle cadastrée ZK 40p située 14, Chemin du Clou d'une superficie d'environ 1500 m<sup>2</sup> appartenant aux consorts ANTIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE, à l'unanimité** de ne pas user de son droit de préemption urbain.

<b>2011.10.02 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN - Rue d'Anjou</b>
--

Il est présenté une demande de droit de préemption urbain pour la parcelle cadastrée E 959 située rue d'Anjou d'une superficie de 1 m<sup>2</sup> appartenant aux consorts ASSEMAN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE, à l'unanimité** de ne pas user de son droit de préemption urbain.

## 2011.10.03 - TARIFS COMMUNAUX 2012

### Concession de cimetière

15 ans	124.00 €
30 ans	247.00 €
50 ans	460.00 €

Il est à noter que les conseillers s'interrogent sur une étude pour la réalisation d'un colombarium.

### Terrains communaux

Zone artisanale	2.95 €
Chemin hors agglomération	0.16 €
Terrain en village	0.43 €
Terrain en agglomération	2.09 €

### Manifestations au Centre des loisirs (tarifs en €)

Vin d'honneur		90.00
Journée complète		303.00
Soirée à partir de 15 heures		244.00
Journée jusqu'à 21 heures		160.00
Concours de belote - loto - autres animations	122.00	
Retour de banquet - 2 <sup>ème</sup> jour de location (sans nettoyage par la mairie)		103.00
Théâtre (grande et petite salle)		617.00
Traiteur	433.00	
Vente expo (payable à l'avance) 1 jour		683.00
Vente expo à partir de 2 jours (par jour)		562.00

Si la location est < ou = à 122.00 € : paiement total à la réservation

Casse de vaisselle (par pièce détériorée) 1.00

M. Jean-Marc LOEFFLER demande sur quel critère la commission a fixé le pourcentage d'augmentation. Mme MESNEL précise que la commission a travaillé à partir de simulations ; Le taux de 3 % a été retenu. Un état des dépenses et recettes de la salle sera présenté à un prochain conseil.

## 2011.10.04 - CREDITS VETEMENTS 2012

Un crédit sera alloué pour acheter des vêtements de travail aux agents communaux :

- 326,00 € pour M. GUINEHEUX Jean Pierre
- 293,00 € pour M. CADEAU Michel
- 224,00 € pour Mme MENANT Bernadette
- 163,00 € pour Mlle AUDOUIN Nadine

## 2011.10.05 - REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2012

Le Conseil Municipal, fixe à l'unanimité comme suit la redevance assainissement à appliquer en 2012 :

- le forfait annuel est fixé à 60,00 €
- la surtaxe d'assainissement est à 1,10 € le m3 d'eau consommé.

Pour les foyers ayant un puits, ils paieront le forfait, plus une base de consommation de 30 m3 par an et par personne.

## **2011.10.06 - BRANCHEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EN 2012**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **ADOpte** à l'unanimité pour l'année 2012 le montant des droits de branchement au réseau d'assainissement :

### Maisons Anciennes

Participation aux frais de branchement : 468,00 €  
(art. L 34 du Code de la Santé Publique)

### Constructions nouvelles

1 397,00 €  
Soit : Participation Raccordement Egout 929,00 €  
(Art. L35-4 du code de la santé publique)  
Participation aux frais de branchement 468,00 €  
(Art. L34-4 du Code de la santé Publique)

## **2011.10.07 - TARIFS CANTINE 2011-2012**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **FIXE**, à l'unanimité, à 3.10 € par enfant et à 3.90 € par adulte le tarif de la cantine pour l'année scolaire 2011/2012.

Si un seul repas est pris au cours de l'année scolaire, il sera facturé 5 euros.

## **2011.10.08 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITE JUMELAGE**

Le comité de jumelage a commandé du vin "La cuvée du Jumelage" et plusieurs cartons n'ont pas été consommés. Les Communes ont la possibilité d'obtenir 6 cartons ; cette cuvée servira au repas annuel des aînés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE**, à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 180 € au comité de Jumelage.

## **2011.10.09 - VCEU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RENONCER A L'AMPUTATION DE 10 % DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX**

Le Conseil Municipal,

- **DEMANDE** que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Déchets**

Une réunion aura lieu le 28 octobre 2011 à 19 h30 à Saint-Herblon. Cette rencontre concerne l'organisation de la collecte des ordures ménagères.

M. Claude BRICAUD précise que la collecte sera hebdomadaire pour les habitants du bourg, et, toutes les deux semaines, pour ceux de la campagne.

## **2. Déchetterie Varades**

Une rencontre avec les 6 maires du canton a eu lieu concernant l'entretien des abords de la déchetterie. M. Dominique TREMBLAY sollicite les Communes afin de participer au nettoyage. Il a été convenu que M. Jean-Pierre GUINEHEUX utiliserait le tracto pour le compte des communes de La Chapelle, Le Fresne et Montrelais ; les heures d'utilisation du tracto seront comptées au tiers. Un planning doit être établi par M. Jo Sourice.

## **3. Sivos**

Une réunion a eu lieu le 20 octobre concernant l'avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale. Le Sivos est favorable à l'utilisation de nouveaux outils juridiques offrant les mêmes garanties et les mêmes avantages aux collectivités locales. Une expertise doit être réalisée par la Compa.

## **4. Assainissement autonome**

La fréquence des contrôles des installations individuelles d'assainissement doit passer à 8 ans au lieu de 4.

## **5. Conseil d'école**

Mme Corinne MESNEL informe le conseil que l'APE *le Jardin extraordinaire* utilisera la cour de l'école pour 2 animations :

- nettoyage de voitures
- bourse aux jouets/vêtements avec visite de l'école.

## **6. Centre de soins de Varades**

M. Joseph Soulard en est le nouveau Président.

## **7. Commission Bâtiments**

La commission bâtiments aura lieu le jeudi 3 novembre à 14 heures et aura pour objet la visite des bâtiments.

## **8. Cérémonie du 11 novembre**

Le rassemblement aura lieu devant la Mairie à 11 heures. Les enfants des écoles recevront une invitation.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

P. CHAMPAIN,            N. CASTEL